

5474
11186

Enregistré à : SIE DE CARPENTRAS

Le 05/08/2009 Bordereau n°2009/1 019 Case n°12

Ext 2917

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agent

DUPLICATA

CESSIONS DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Patrice LADAME, né le 24 Août 1953 à PARIS (75017), divorcé, non remarié et non lié par un pacte civil de solidarité, demeurant Villa Constance – 116, avenue des Caillols à MARSEILLE (13012),
- Monsieur Jean-Luc LADAME, né le 28 Juillet 1958 à BOLLENE (84500), célibataire et non lié par un pacte civil de solidarité, demeurant Le Moulin de Fossanges à LA MONSELIE (15240).

d'une part,

Ci-après dénommés ensemble LES VENDEURS

- Monsieur Bernard LADAME, né le 20 Septembre 1959 à BOLLENE (84500), célibataire et non lié par un pacte civil de solidarité, demeurant Avenue Emile Lachaux à BOLLENE (84500),
- Madame Sylvie DUFFES, née le à 13 Septembre 1962 à SAINT PAUL LES TROIS CHATEAUX (26130), célibataire et non liée par un pacte civil de solidarité, demeurant Avenue Emile Lachaux à BOLLENE (84500),
- La société "LADAME-DUFFES-HOLDING" sigle "L.D.H.", société à responsabilité limitée au capital de 25.000 Euros, dont le siège social est Avenue Emile Lachaux à BOLLENE (84500), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 403 477 201, représentée par son gérant, Monsieur Bernard LADAME.

d'autre part,

Ci-après dénommés ensemble LES ACHETEURS

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

I – Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "L.D.A."

Son siège social est fixé 30, Avenue Emile Lachaux à BOLLENE (84500).

Cette société a pour objet, en France et dans tous pays toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant aux activités ci-après : - négoce, mécanique générale, réparation et entretien de tous véhicules automobiles, caravanes, remorques et autres engins roulants neufs ou d'occasion .

- dépannage et remorquage ; carrosserie, tôlerie, peinture ;
- commerce de détail d'accessoires, d'équipements automobiles, de carburants et lubrifiants ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le numéro B 403 583 941.

PL

JLL

BL

SD

LDH

II – Le capital de la société "L.D.A." est fixé à la somme de 35.000 Euros, divisé en cinq cents (500) parts de 70 Euros chacune numérotées de 1 à 500 et réparti à ce jour de la manière suivante :

• à Monsieur Patrice LADAME, dix parts sociales numérotées de 1 à 10, ci	10
• à Monsieur Jean-Luc LADAME, dix parts sociales, numérotées de 11 à 20, ci	10
• à la société "LADAME-DUFFES-HOLDING" sigle L.D.H. quatre cent quatre vingt parts sociales, numérotées, de 21 à 500, ci	480

Total : cinq cents parts sociales, ci	500

III – La gérance de la société "L.D.A." a été confiée à Monsieur Bernard LADAME.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Cession

Par les présentes les VENDEURS cèdent et transportent sous les garanties ordinaires et de droit et celles ci-après spécifiées, aux ACHETEURS qui acceptent et déclarent acquérir dans les mêmes conditions vingt parts (20) parts sociales de 70 Euros de nominal chacune qu'ils détiennent dans la société "L.D.A.", le tout de la manière suivante :

1) Monsieur Patrice LADAME cède :

- à la société L.D.H., qui accepte, dix (10) parts sociales, numérotées de 1 à 10.

2) Monsieur Jean-Luc LADAME cède :

- à Monsieur Bernard LADAME, qui accepte, une (1) part sociale, numérotée 11,
- à Madame Sylvie DUFFES, qui accepte, une (1) part sociale, numérotée 12,
- à la société L.D.H., qui accepte, huit (8) parts sociales, numérotées de 13 à 20.

Article 2 – Prix – Modalités de paiement

Les présentes cessions sont consenties et acceptées moyennant le prix global de mille quatre cents Euros (1.400 €), soit un prix de soixante et dix (70) Euros par part sociale, lequel prix est payé comptant ce jour aux VENDEURS de la manière suivante :

1) La société L.B.H. verse ce jour :

- à Monsieur Patrice LADAME, la somme de sept cents Euros (700 €) correspondant au prix de cession de dix parts sociales, de laquelle somme Monsieur Patrice LADAME consent bonne et valable quittance,

DONT QUITTANCE

- à Monsieur Jean-Luc LADAME, la somme de cinq cent soixante Euros (560 €) correspondant au prix de cession de huit parts sociales, de laquelle somme Monsieur Jean-Luc LADAME consent bonne et valable quittance,

DONT QUITTANCE

2) Monsieur Bernard LADAME verse ce jour :

- à Monsieur Jean-Luc LADAME, la somme de soixante et dix Euros (70 €) correspondant au prix de cession d'une part sociale, de laquelle somme Monsieur Jean Luc LADAME consent bonne et valable quittance,

DONT QUITTANCE

PL

JLL

BL

LD

LADH

3) Madame Sylvie DUFFES verse ce jour :

- à Monsieur Jean-Luc LADAME, la somme de soixante et dix Euros (70 €) correspondant au prix de cession d'une part sociale, de laquelle somme Monsieur Jean Luc LADAME consent bonne et valable quittance,

DONT QUITTANCE

Article 3 – Agrément des cessions

Monsieur Patrice LADAME, Monsieur Jean-Luc LADAME et Monsieur Bernard LADAME représentant la société L.D.H., en leur qualité de seuls associés de la société "L.D.A.", déclarent agréer expressément les présentes cessions.

Article 4 – Modification des statuts

Monsieur Patrice LADAME, Monsieur Jean-Luc LADAME et Monsieur Bernard LADAME représentant la société L.D.H., en leur qualité de seuls associés de la société "L.D.A.", et comme conséquence des cessions de parts sociales qui précèdent, décident la modification à compter de ce jour de l'article 7 des statuts qui sera rédigé comme suit :

"Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de trente cinq mille Euros (35.000 €). Il est divisé en cinq cents (500) parts sociales de 70 Euros chacune numérotées de 1 à 500 et réparties ainsi qu'il suit :

- à Monsieur Bernard LADAME, une part sociale numérotée 11, ci	1
- à Madame Sylvie DUFFES une part sociale numérotée 12, ci	1
- à la société "LADAME-DUFFES-HOLDING- L.D.H." quatre cent quatre vingt dix huit parts sociales numérotées de 1 à 10 et de 13 à 500, ci	498 -----
Total : cinq cents parts sociales, ci	500

Article 5 – Propriété - Jouissance

Les ACHETEURS seront propriétaires des parts présentement cédées à compter de ce jour, avec tous les droits et avantages attachés à celles-ci. A cet effet, les VENDEURS mettent et subrogent les ACHETEURS dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées, sans exception, ni réserve.

LES ACHETEURS se conformeront à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la société dont ils déclarent avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé.

LES ACHETEURS auront la jouissance des parts cédées à compter de ce jour et participeront aux résultats sociaux dans les proportions desdites parts, à compter de cette date.

LES ACHETEURS auront seuls droit aux dividendes susceptibles d'être attribués auxdites parts à compter de ce jour.

Article 6 – Signification – Mention

Conformément aux dispositions statutaires, la signification des présentes cessions à la société s'opèrera au moyen du dépôt d'un original de l'acte au siège social contre remise, par le Gérant, d'une attestation de dépôt.

Mention des présentes sera effectuée partout où besoin sera.

PL

JLL

BL

SD

GDH

Article 7 – Déclarations pour l'enregistrement

Il est déclaré en tant que de besoin que les présentes cessions de parts sociales ne pourront entraîner la dissolution de la société.

LES VENDEURS précisent que la société "L.D.A." est une société de capitaux soumise de plein droit à l'Impôt sur les Sociétés dont l'actif n'est pas principalement constitué d'immeubles ou de droits immobiliers.

En conséquence, la plus-value éventuellement retirée des cessions de parts objet des présentes est soumise au régime des plus-values de cession de valeurs mobilières ou de droits sociaux (articles 150-O A et suivants du Code Général des Impôts.

Les VENDEURS ne sont donc pas tenu de déposer de déclaration de plus-value (déclaration 2048 M-SD) concomitamment à l'enregistrement des présentes.

Article 8 – Frais

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de ce qui en sera la conséquence seront à la charge des ACHETEURS qui s'y obligent.

Article 9 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites les parties font élection de domicile en leurs demeures et siège social respectifs tels qu'indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et signé BOLLENE en neuf exemplaires.

Le 29 JUIL. 2009

Le VENDEUR

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé – Bon pour cession de dix(10) parts sociales – Bon pour quittance de la somme de huit cents Euros (800 €)"

Mr Patrice LADAME

Lu et approuvé – Bon pour cession de dix (10) parts sociales – Bon pour quittance de la somme de huit cents euros (800 €)



L'ACHETEUR

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé – Bon pour acquisition d'une (1) part sociale "

Mr Bernard LADAME

Lu et approuvé – Bon pour acquisition d'une part sociale

Le VENDEUR

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé – Bon pour cession de dix(10) parts sociales – Bon pour quittance de la somme de huit cents Euros (800 €)"

Mr Jean Luc LADAME

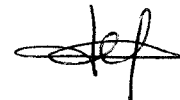
Lu et approuvé – Bon pour cession de dix (10) parts sociales – Bon pour quittance de la somme de huit cents euros (800 €)

L'ACHETEUR

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé – Bon pour acquisition d'une (1) part sociale "

Mme Sylvie DUFFES

Lu et approuvé – Bon pour acquisition d'une (1) part sociale



L'ACHETEUR

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé – Bon pour acquisition de dix huit (18) parts sociales "

Pour la société L.D.H. – Mr Bernard LADAME

Lu et approuvé – Bon pour acquisition de dix huit parts sociales

